
N° 1998-2406 - déplacements et voirie + finances et programmation - Lyon 2° - Rue de Condé, entre la rue de la Charité et le quai Gailleton - Réfection et recalibrage de la chaussée, aménagement des trottoirs - Acceptation d'un détail estimatif et d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 janvier 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer un détail estimatif de 1 100 000 F TTC auquel est joint un dossier de consultation des entrepreneurs, relatif au réaménagement des trottoirs ainsi qu'à la réfection et au recalibrage de la chaussée rue de Condé, entre la rue de la Charité et le quai Gailleton à Lyon 2°. Cette rue, où sont implantées deux écoles, est très fréquentée par les piétons et les enfants.

Ce projet est inscrit au programme 1998 des travaux neufs de la direction de la voirie.

Les travaux concerneraient la réduction de la voie de circulation et l'élargissement des trottoirs au droit des écoles ainsi que l'aménagement du stationnement tout au long de la rue. Ils permettraient d'améliorer le confort des piétons et la sécurité des enfants.

L'opération, estimée à 1 100 000 F TTC, comporterait neuf lots :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux d'asphalte,
- lot n° 3 : fourniture de bordures,
- lot n° 4 : travaux d'assainissement,
- lot n° 5 : travaux de fontainerie,
- lot n° 6 : travaux de signalisation horizontale,
- lot n° 7 : fourniture de mobilier urbain,
- lot n° 8 : mission de coordination sécurité,
- lot n° 9 : plan de récolement.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure ci-dessous le 29 décembre 1997 ;

B - Propose d'accepter les présents détail estimatif et dossier de consultation des entrepreneurs et de l'autoriser, d'une part, à les rendre définitifs, d'autre part, à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération enfin, de fixer le mode d'exécution des travaux ainsi que l'imputation de la dépense ;

C - Précise que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs et détail estimatif de 1 100 000 F TTC ;

Vu les articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte les présents détail estimatif et dossier de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Décide que :

a) - les travaux de voirie seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics,

b) - les travaux d'asphalte, de signalisation routière, les fournitures de bordures, de mobilier urbain, les travaux d'assainissement, la mission coordination sécurité et la réalisation des plans de récolement seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie, de l'eau, des ressources humaines et de la logistique et des bâtiments. Les travaux de fontainerie seront réglés directement au concessionnaire (Compagnie générale des eaux),

c) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - La dépense de 1 100 000 F TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine pour la direction de la voirie - exercice 1998 - comptes 231 510 (voirie), 231 530 (fontainerie), 231 540 (assainissement), 215 110 (bordures), 215 220 (mobilier urbain) - opération 0034 (voirie de proximité).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,